

Motion du 2 octobre 2018 de Mmes et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Albane Schlechten, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini et Alfonso Gomez: «Pour un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé favorisant l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 17 octobre 2018)

MOTION

Exposé des motifs

En milieu urbain, le vélo constitue un moyen de déplacement efficace, propre, peu coûteux et contribue à désengorger les axes routiers du trafic individuel motorisé.

Si des villes, principalement du nord de l'Europe, telles que Copenhague, Amsterdam, Utrecht ou encore Bordeaux, ont investi massivement dans les infrastructures cyclables ces dernières années, ces investissements commencent à porter leurs fruits. La pratique du vélo dans les déplacements quotidiens augmente année après année. A Copenhague, ce sont plus de 60% des résidents qui se déplacent quotidiennement à vélo.

A Genève, depuis 2010 les déplacements en transports individuels motorisés (41%) sont légèrement inférieurs aux déplacements en modes de transport doux (42%), avec une inversion qui est croissante. 30% des déplacements motorisés portent sur des distances inférieures à 3 km et près de la moitié (45%) de ces déplacements se font sur des distances inférieures à 5 km. Par ailleurs, entre 2005 et 2015, la pratique du vélo dans le canton a augmenté de 60%.

Afin d'encourager et de soutenir l'usage du vélo et de la marche dans les déplacements quotidiens, il faut que les autorités investissent massivement dans les réseaux cyclables et piétons de la commune. Faute de pistes cyclables, les cyclistes doivent, par endroits, emprunter les trottoirs par mesure de sécurité. Cette situation insatisfaisante gêne grandement les piétons et cette cohabitation crée de l'insécurité.

Ce n'est qu'en rendant la mobilité douce attractive, efficace et sûre que les Genevoises et les Genevois augmenteront la part modale de leurs déplacements à vélo et à pied, plutôt qu'en transport individuel motorisé.

Considérant:

- que sur le réseau routier primaire et secondaire de la Ville de Genève seuls 36 km sont équipés en aménagements cyclables, 17 km en sont équipés partiellement et 19 km pas du tout;
- les bienfaits pour la santé de la pratique quotidienne de la marche et du vélo;
- la réduction des coûts du vélo par rapport à la voiture (santé, infrastructure, parcage, etc.);

- que près de la moitié des trajets qui se font au moyen d'un véhicule individuel motorisé portent sur des distances de moins de 5 km;
- que l'arrivée du CEVA contribuera à fluidifier les axes routiers;
- que la mise en œuvre de la voie verte remporte un grand succès dans les déplacements quotidiens en favorisant la mobilité douce;
- que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée ainsi que l'initiative IN-144, votée par le peuple genevois à 68%, ont instauré une paix des transports ces dernières années,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de favoriser la pratique du vélo:

- en créant des pistes cyclables en site propre le plus souvent possible (séparées du réseau routier) sur tout le réseau primaire et secondaire partiellement équipé et non équipé;
- en équipant toutes les pénétrantes de pistes / bandes cyclables;
- en installant des feux de signalisation synchronisés et favorables aux vélos pour éviter des temps d'attente trop longs;
- en améliorant la signalétique pour les vélos;
- en augmentant les places de stationnement pour vélos aux points névralgiques de la ville (gares, places, entrée des parcs, etc.);
- en facilitant l'implantation et l'usage de vélos en libre-service sur le territoire municipal;
- en imaginant le tracé d'une voie verte sur la rive droite reliant la gare à l'aéroport (il existe déjà un itinéraire piéton passant entièrement par des espaces verts);
- en créant une task force ou un comité de pilotage Ville-Canton dédié(e) à la mobilité douce.